

Alain AMEDRO
Conseiller municipal

Aulnay-sous-Bois, le 1er juin 2020

élu-e-s de gauche écologistes
et citoyens



Monsieur le Maire,

Conseiller régional,

Président de l'Établissement public territorial,

Monsieur Beschizza,

Vous avez bien voulu répondre dans de très brefs délais à notre question posée lors du conseil municipal du 27 mai 2020 sur la forte augmentation de vos indemnités de maire.

Je regrette cependant que :

- **Vous n'avez toujours pas répondu à nos courriers d'alertes durant le confinement.**
- **Vous ne répondiez pas à notre demande de mises en place d'un fond d'urgence pour les Aulnaysien-ne-s les plus pauvres,**
- Vous ne permettiez pas aux habitant-e-s de comprendre ce qui justifie une augmentation de **près de 11 000 € par an de vos indemnités,**
- Vous commettiez **une grossière erreur d'interprétation** sur la supposée augmentation de mes indemnités entre 2008 et 2009, erreur que vous vous êtes empressée de propager.

Je me permets de partager avec vous mes calculs qui portent sur les indemnités du maire :

Année	Indemnités votées pour le maire par mois	Indemnités votées pour le maire à l'année :
2014	53 08,68 € brut	63 704,23€ brut
2020	62 23,04 € brut	74 676,48 € brut
Augmentations :	+914.35 €	+10 972.25 €
En pourcentage :	+17,22%	+17,22%

En 2020, vous vous attribuez donc près de 11 000 € d'augmentation à l'année par rapport à 2014. Comment expliquez-vous cette augmentation de 11 000 € par an et près de 66 000 sur six ans ?

Cela ne représente certes pas 23% d'augmentation mais un déjà colossal 17,22%. Même si je regrette cette petite erreur orale, elle ne change pas la réalité concrète de votre augmentation.

Pour vous défendre et masquer ces 11 000 € d'augmentation par an, vous tenter une diversion en annonçant que : mon indemnité d'adjoint aurait été « revalorisée de 30 % » en 2009 par rapport à 2008. Rien que cela ! Que s'est-il donc passé entre ces deux années ?

Le 30 mars 2008, je deviens adjoint au maire et commence à toucher une indemnité de fonction. **Le cumul de 2008 porte donc sur 9 mois, celui de 2009 sur 12 mois, une année pleine.** La différence de traitement entre les deux années est donc équivalente à trois mois. Erreur fâcheuse, vous en conviendrez, Monsieur le maire, sûrement dûe à de la précipitation et à l'envie de vous absoudre à peu de frais.

Je ne doute pas que vous aurez à cœur de :

- Considérer que les éventuelles erreurs commises ailleurs ou dans le passé ne vous libèrent pas de la nécessité d'un comportement vertueux de votre part

- Présenter vos excuses face à cette erreur grossière et de rétablir les chiffres auprès des Aulnaysien-ne-s que vous avez induits en erreur,
- D'indiquer à vos collaborateurs, qui se sont empressés de transmettre et publier cette fausse information qu'ils doivent faire connaître vos excuses que j'accepterais bien volontiers.

Notre démocratie a besoin de se transformer, d'évoluer vers plus de transparence, de sobriété des élu-e-s pour regagner la confiance des citoyen-ne-s.

Je compte sur vous pour répondre à nos deux courriers portant sur la solidarité et l'aide d'urgence aux plus démunis, la scolarisation des enfants, l'urbanisme et la circulation dans notre ville.

Recevez, Monsieur le maire mes meilleures salutations,

Alain Amédéo

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Amédéo', with a horizontal line underneath.